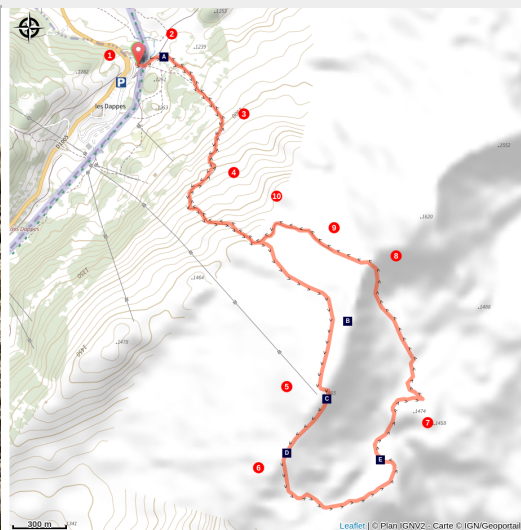


La Dôle

Station des Rousses



(SB-SOGESTAR)



À 1677 mètres d'altitude, le sommet de la Dôle vous offre une vue imprenable sur le lac Léman et la chaîne des Alpes où culmine le mont Blanc.

Fiche randonnée pédestre 15 de la Station des Rousses

Infos pratiques

Pratique : Rando pédestre

Durée : 3 h 30

Longueur : 8.6 km

Dénivelé positif : 589 m

Difficulté : Difficile

Type : Boucle

Thèmes : Histoire et patrimoine, Naturel

Itinéraire

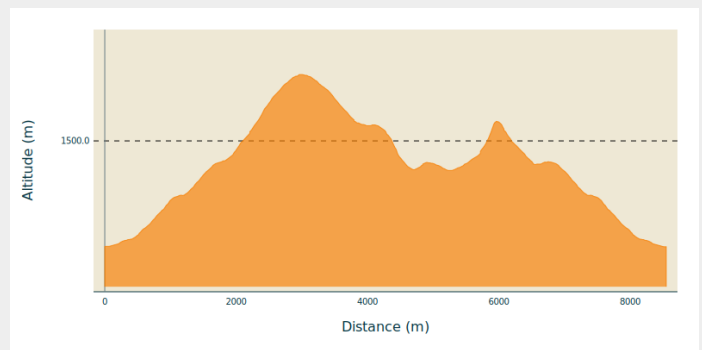
Départ : Parking des Dappes - Nord

Arrivée : Parking des Dappes - Nord

Balisage : — PR® (Promenades et Randonnées)

Communes : 1. Prémanon

Profil altimétrique

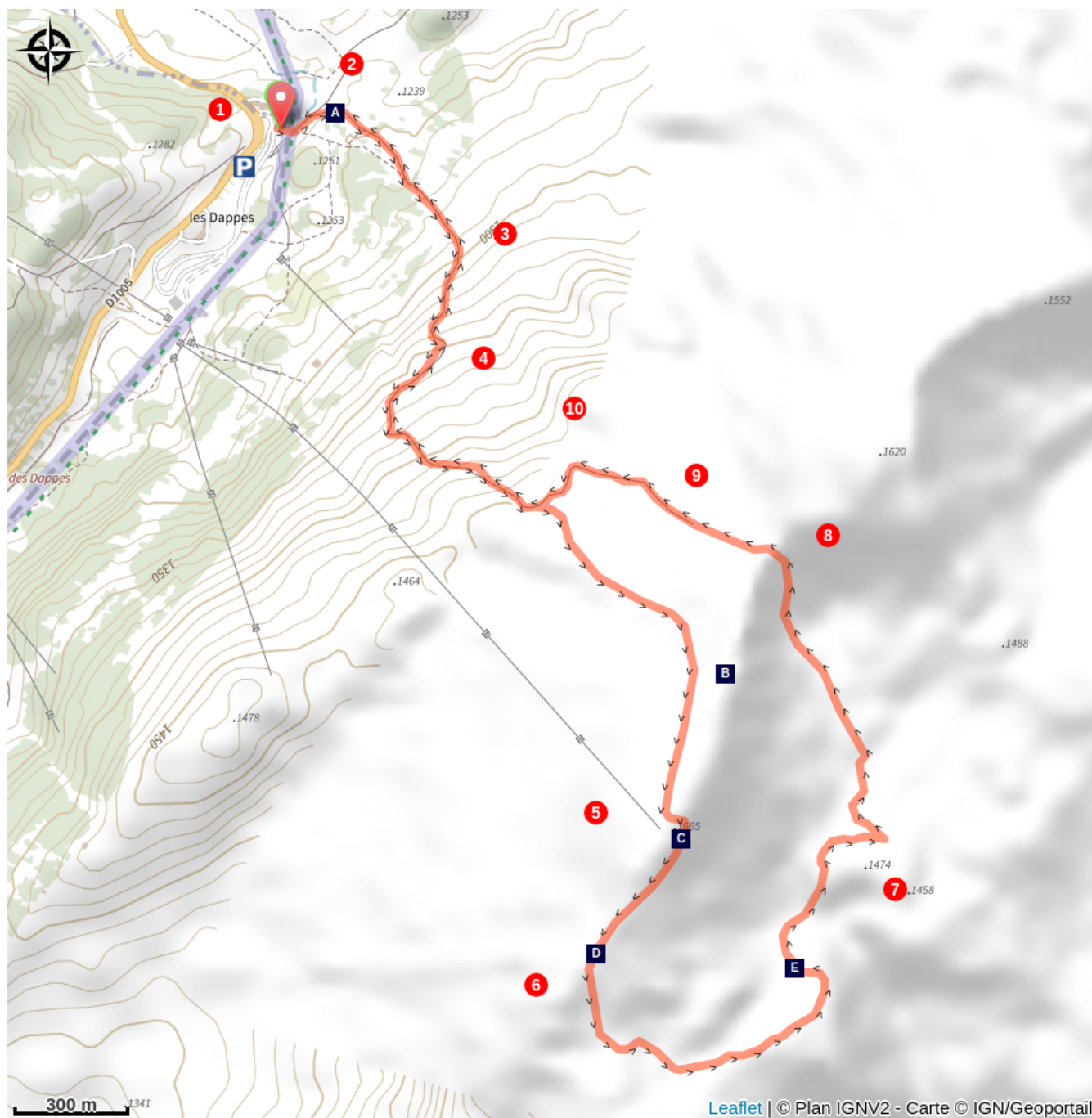


Altitude min 1235 m Altitude max 1666 m

1. **0.0 km** - Au parking des **DAPPES** (à côté de la location de ski de la Dôle) descendez le talus sur la gauche et passez le tourniquet (balisé avec des **losanges jaunes**). Vous êtes maintenant en Suisse.
2. **0.2 km** - Poursuivez en montant à droite, franchissez le muret de pierres et commencez à gravir le massif en passant au niveau du départ du téléski de Couvaloup.
3. **0.7 km** - A **Couvaloup de Crans**, traversez la petite route goudronnée et montez sur le chemin sur votre droite.
4. **1.0 km** - Au bout de 250 m, tournez à gauche puis à droite pour revenir sur la piste empierrée. Suivez-la à gauche et retournez-vous pour profiter de la vue sur les Rousses et la vallée du Bief de la Chaille. Suivez le sentier avec pour repère à partir de la mi-pente le sommet de **la Dôle** (la boule blanche).
5. **3.0 km** - Au sommet du télésiège « Dappes - Dôle », montez à gauche sous la boule et franchissez le passage aménagé dans le muret pour déboucher sur le sommet de **LA DÔLE**, 1667m.
Admirez le magnifique panorama sur la chaîne des Alpes et notamment sur le mont Blanc. Continuez votre parcours en direction du **Chalet de la Dôle** en profitant du sentier sur la crête.
6. **3.5 km** - Tournez à gauche pour descendre dans les pâtures et atteindre le creux du cirque. Peut-être apercevrez-vous des chamois.
7. **5.1 km** - Au **Chalet de la Dôle**, poursuivez sur le sentier qui remonte progressivement sur la gauche jusqu'au **Col de Porte**, à 1557m.
8. **5.9 km** - Au terme de la rude montée, au **Col de Porte**, basculez sur l'autre versant (côté France) en direction de **Couvaloup de Crans**.
9. **6.3 km** - A la ferme de **Poêle Chaud**, prenez à gauche vers un réservoir en ciment en suivant le balisage des **losanges jaunes**.

10. **6.5 km** - En bas bifurquez à gauche vers un passage dans un mur en pierres et remontez pour rejoindre 150 m plus loin le chemin empierré utilisé pour l'aller. Suivez l'itinéraire emprunté à l'aller pour redescendre au parking des **DAPPES**.

Sur votre route...



Histoire de la vallée des Dappes (A)

Point de vue au sommet de la Dôle
(C)

Le chamois : le dromadaire des
montagnes (E)

Équipements au sommet de la Dôle
(B)

Le Bec croisé des sapins (D)

Toutes les informations pratiques

Recommandations

Côté Suisse, suivre le balisage fédéral "jaune".

Pensez à vous munir de vos papiers d'identité car vous vous trouvez sur une frontière.

Avant de partir, nous vous conseillons de lire la rubrique [Conseils aux randonneurs](#), de vous équiper convenablement, de prendre de quoi vous ravitailler, de consulter la météo et de prendre un téléphone chargé. Dans tous les cas, ne surestimez pas vos forces.

Dans le Jura, les randonnées empruntent des chemins et sentiers dans des propriétés privées qui peuvent également servir à d'autres activités. Merci de respecter les lieux en restant sur les sentiers balisés et en respectant les autres usagers (randonneurs, vététistes, cavaliers, mais aussi exploitants forestiers, vignerons, bergers...).

Le Jura est un département nature et sauvage, merci de respecter l'environnement dans lequel vous évoluez : Ne jetez aucun détrit, ne faites pas de feu, ne cueillez pas les fleurs sauvages. Respectez la tranquillité du bétail et de la faune sauvage en restant éloigné des troupeaux, en tenant votre chien en laisse et en refermant les barrières derrière vous. Renseignez-vous sur les zones de protection de biotope, réserves naturelles ou zones Natura 2000 dans lesquelles des restrictions sont applicables.

En cas de météo défavorable (vigilance météo orange ou rouge, vent important, forte pluie...), de travaux forestiers (abattage, débardage...), de travaux sur les sentiers (réfection de sentier, débroussaillage...) ou de zones de chasse en cours ou battue, pour votre sécurité, sachez renoncer et faire demi-tour.

En cas d'urgence, composez le 112 (numero d'urgence européen), 15 (samu) ou le 18 (pompier).

Comment venir ?

Accès routier

Pour accéder au parking des Dappes/La Dôle depuis les Rousses, prenez la direction du Col de la Faucille. Le départ de la randonnée se fait à l'extrémité nord du parking.

Parking conseillé

Parking des Dappes - Nord à Prémanon

Lieux de renseignement

Office de tourisme de la Station des Rousses

495 rue Pasteur, 39220 LES ROUSSES

infos@lesrousses.com

Tel : 03 84 60 02 55

<https://www.lesrousses.com/>



Sur votre route...



Histoire de la vallée des Dappes (A)

La campagne d'Italie en 1796 - 1797 démontra à Napoléon Bonaparte la nécessité d'une communication française aussi rapide que possible entre Paris et le col du Simplon via Genève. Des négociations avec la Suisse permirent le tracé d'une route sur territoire français. A la chute de l'Empire, en 1815, les frontières de la France furent ramenées à celles d'avant 1790. Néanmoins, les deux pays prétendirent conserver la possession de la vallée des Dappes. En 1862, le différend fut résolu par le Traité des Dappes. La France se vit attribuer la partie sur laquelle était établie la route de la Faucille (aujourd'hui N 5). La Suisse reçut en compensation le reste de la vallée, auquel s'ajoutait une partie du versant français du Noirmont. Dès lors, les maisons de La Cure qui avaient toujours été françaises, devinrent partiellement suisses. Certaines se trouvent aujourd'hui encore traversées par la frontière, possédant un pied en France et l'autre en Suisse.

Crédit : Nina Verjus - PNRHJ



Équipements au sommet de la Dôle (B)

Le sommet de la Dôle, culminant à 1677 m d'altitude, se distingue aisément par l'énorme dôme situé à son sommet. Il s'agit d'un radar, protégé des intempéries, destiné à l'aviation de l'aéroport de Genève qui se situe au pied des Montagnes du Jura, et d'une station météorologique de Météo Suisse. D'autres équipements au sommet font également de la Dôle un centre de télécommunications important (télévision, radio ...).

Crédit : Nina Verjus - PNRHJ



Point de vue au sommet de la Dôle (C)

Du côté Suisse, le sommet de la Dôle offre une vue plongeante sur le lac Léman, la ville de Genève, et au loin, les Alpes et l'emblématique Mont Blanc. Du côté France, c'est un panorama sur le village des Rousses, la vallée de la Valserine et les Montagnes du Jura qui vous attend. Depuis quelques années, une table d'orientation comble votre envie de repérer chaque sommet de l'arc alpin, de la Jungfrau à la Vanoise.

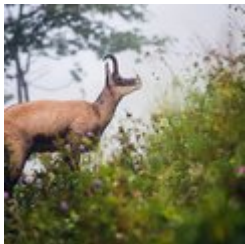
Crédit : Gilles Prost - PNRHJ



Le Bec croisé des sapins (D)

Le Bec croisé des sapins est une espèce colorée vivant principalement en petites troupes. Cet oiseau nomade des forêts de conifères s'installe là où la fructification des épicéas est abondante, car il trouve sa nourriture principale dans les graines d'épicéas au cœur des cônes ou pives. Pour accéder à ces dernières, il s'accroche tête en bas sur le cône, passe son bec sous l'échelle puis ouvre ses mandibules pour l'écarter, pendant qu'il récupère les graines avec sa langue. Il commence par le bas du cône et remonte en spirale vers le haut.

Crédit : Claude Nardin



Le chamois : le dromadaire des montagnes (E)

Le Chamois a la capacité d'étancher sa soif grâce à l'eau contenue dans les plantes qu'il mange. Mais pour absorber une quantité d'eau suffisante, imaginez le nombre de plantes dont il doit ingérer! Le régime alimentaire du chamois se compose de plus de 70 espèces végétales. L'hiver, lorsque la végétation est moins abondante, il peut lécher la neige pour s'hydrater.

Crédit : Léo Poudré - PNRHJ